



## Délibération n°2025-16

*Relative au rapport d'activité du SMALIM pour l'année 2024*

Le Comité syndical du SMALIM, dument convoqué le 5 juin 2025, réuni le 18 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président ;

### Sont présents :

Monsieur Christophe COULON (avec le pouvoir de Monsieur Régis CAUCHE), Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Jean-Michel MICHALAK (avec le pouvoir de Madame Samira HERIZI), Madame Joëlle GARAUULT (avec le pouvoir de Monsieur Philippe EYMERY), Monsieur Philippe GUILLON (suppléant de Monsieur Michel BORREWATER), Monsieur Bernard DEHAUT (avec le pouvoir de Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ).

### Sont absents / excusés :

Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Bernard GERARD, Madame Samira HERIZI (ayant donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK), Monsieur Philippe EYMERY (ayant donné son pouvoir à Madame Joëlle GARAUULT), Monsieur Régis CAUCHE (ayant donné son pouvoir à Monsieur Christophe COULON), Monsieur Damien CASTELAIN, Monsieur Matthieu CORBILLON, Monsieur Michel BORREWATER (représenté par son suppléant Monsieur Philippe GUILLON), Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ (ayant donné son pouvoir à Monsieur Bernard DEHAUT).

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe COULON.

Le quorum constaté ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-39 ;

Vu les statuts du SMALIM ;

Vu la présentation du rapport retraçant l'activité du SMALIM pour l'année 2024 ;

Vu les interventions des délégué·e·s en réunion du Comité syndical ;

## PREND ACTE

Du rapport d'activité du SMALIM pour l'année 2024.

Votes pour : 8

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 1

Votes contre : 0



Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON  
Date de signature : 20/06/2025  
Qualité : PRESIDENT

**Christophe COULON**  
**Président du SMALIM**